

# Véronique Cornet

## Député Bourgmestre

Communiqué de presse – 14 mars 2006

### **Le Code de la Démocratie locale empêchera l'opposition de participer à la gestion des CPAS !!**

Ce mardi 14 mars 2006, Véronique Cornet (MR) a interpellé le Ministre des Affaires Intérieures, Philippe Courard, sur une disposition du Code de la Démocratie locale qui empêchera à l'avenir l'opposition d'élire un de ses représentants au sein du bureau permanent et des comités spéciaux du CPAS.

En effet, le décret du 8 décembre 2005 modifiant la loi organique des CPAS a instauré un nouveau système selon lequel « les membres du bureau permanent et les membres de chaque comité spécial, autres que le président, sont désignés par autant de scrutins qu'il y a de sièges à pourvoir ».

Désormais donc, lors de la présentation de chaque candidat, un vote majorité contre opposition aura lieu. L'opposition sera donc face à une impossibilité absolue d'obtenir une représentation au niveau des organes de gestion des CPAS.

C'est une véritable marche arrière ! En effet, jusqu'ici, la législation prévoyait que « les membres du bureau permanent et les membres de chaque comité spécial, autres que le président, sont désignés au scrutin secret et en un seul tour. » Cela permettait donc à la minorité, si elle disposait d'un nombre suffisant de voix, d'élire un représentant dans ces organes.

Pour Véronique Cornet, ces modifications démontrent que la majorité n'applique les principes de transparence et d'éthique que quand cela l'arrange ! En effet, ces dispositions font courir un risque évident de dérives clientélistes !!

Par ailleurs, à aucun moment, l'objectif réel de ces modifications décrétales n'a été communiqué par le Ministre ou un des membres de la majorité ! Le commentaire de l'article visé n'y fait d'ailleurs aucune allusion, le tout ayant été présenté comme une mesure permettant d'instaurer la mixité (une disposition en ce sens suit en effet le paragraphe visé ci-dessus) ! Point à la ligne. Ceci explique que cette disposition est passée inaperçue.

Le Ministre, tout en tentant de « noyer le poisson », n'a d'ailleurs pu que confirmer les craintes de Véronique Cornet.

Véronique Cornet a donc déposé une proposition de décret permettant d'en revenir au système antérieur (à savoir une désignation des membres en un tour) tout en intégrant la notion de mixité.

Vous trouverez ci-jointe le décret et la question orale.

Contact : Nicolas Sottiaux 0486 302 712